

Affiché le 19/03/2021

Délibération du Conseil Municipal**D.2021.03.18 – 05****ACTE : 4.2.1****Commune de LAUZERTE****❖ OBJET : DELIBERATION PORTANT CREATION D'EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (article 3 I 1° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984)**

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, qu'en raison des mesures sanitaires prises à l'école pour lutter contre la COVID 19, telles que la séparation des groupes à la cantine et en garderie, il conviendrait de créer un emploi non permanent d'agent technique, à temps non complet, et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au **Tableau des Emplois** annexé au budget du 1^{er} avril 2021 au 06 juillet 2021

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 01/04/2021 au 06/07/2021	1	Adjoint technique	Agent de garderie	20 heures

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré : à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** la proposition ci-dessus ;
- **CHARGE** le Maire, de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes à l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



François LE MOING